N° 17 FEVRIER 2018

Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins

Ambroise Croizat

Ministre des travailleurs

SOMMAIRE

- Éditorial
- Points de repère sur les systèmes de retraite
- 1967 : La main mise de l'État sur la S. S.
- MAI 68 : Grenelle
- Mai 68 : G. Séguy
- Mai 68 : Actualité ?
- Barème 2018
- Réunion du 29/03/2018

URSEN CGT
Section des Retraités
J. Delétraz
UD CGT 14
8 rue colonel Remy
14000 CAEN

TRESORIERS DES SDEN
SDEN CGT CALVADOS
Laurent Forestier
6 Impasse du Londel
14480 Le Fresne Camilly

SDEN CGT MANCHE
Isabelle Leroy
4 Le Clos Samson
50470 Tollevast

SDEN CGT ORNE
Gaëlle Dhaille
La Contrie
61500 Aunay les Bois

EDITORIAL

LA RETRAITE
VALEURS ET PROPOSITIONS DE LA CGT

Le Président de la République a inscrit, dans son programme électoral, l'objectif d'une réforme complète du système de retraite français : « Nous créerons un système universel de retraite où un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé ».

Derrière cette affirmation fièrement drapée d'égalitarisme se cachent des intentions autrement pernicieuses : la volonté d'assurer la gestion de toutes les retraites directement par l'État, dans le but de garantir auprès des autorités européennes la baisse des niveaux de pensions, mais aussi le remplacement de la solidarité au sein des régimes par des mesures d'assistance par la puissance publique réduites *a minima.*

Les vieilles justifications ont commencé à resurgir : faux privilèges des uns et des autres, oppositions stériles entre générations, entre professions, entre statut et emploi, entre actifs et chômeurs, entre malades et bien portants..... Diviser pour mieux régner, la recette est connue. Un « Haut- commissariat à la réforme des retraites » vient d'être constitué et la perspective d'une « loi-cadre » pour la fin 2018 se profile. On connaît par ailleurs la méthode Macron : passer par dessus les « corps intermédiaires » - notamment les syndicats : nous sommes prévenus.

L'enjeu est considérable. Il s'agirait en effet de faire table rase du système de retraite de la Sécurité Sociale, progressivement construit depuis 1945. Il a connu des avancées et des remises en cause régulières qui le fragilisent, mais avec un résultat : aujourd'hui et en moyenne, le niveau de vie des retraités français est à peu près comparable à celui des actifs. Certes, toute moyenne cache des inégalités, notamment celles entre les femmes et les hommes (1 884 €uros pour les hommes contre 1 314 €uros pour les femmes) mais de fait, peu de pays sont parvenus à cette situation y compris dans les pays les plus riches de l'Union européenne, où nombre de retraités sont en train de retomber dans la pauvreté.

C'est cette construction que nous défendons, imprégnée de justice sociale et de citoyenneté, que le projet Macron veut faire disparaître. Sous couvert de simplifications de notre système de retraite, ce sont les différents mécanismes de redistribution et de solidarité qu'il s'agirait de mettre en cause avec le principe « un euro cotisé donne les mêmes droits ». Ce sont donc les plus précaires qui y perdront le plus, car ils cotisent moins (Source COR 2013).

Que des consolidations et des améliorations soient nécessaires pour garantir notre système de retraite, la CGT ne le conteste pas — d'ailleurs, elle le réclame ! Mais il ne s'agit pas de diminuer sans cesse les droits à la retraite pour sauvegarder la progression des dividendes.

La CGT propose un ensemble revendicatif cohérent sur le dossier retraite, résultat de nos luttes et nos congrès, qui vise au contraire à consolider l'ensemble de notre système de pensions. Ces propositions s'appuient sur des valeurs de justice sociale, prennent en compte la réalité des situations professionnelles, et comportent des mesures de financement conjuguant amélioration de l'emploi, des salaires, égalité, femmes/hommes, reconnaissance des qualifications et garanties des retraites sur le long terme.

Blog de l'URSEN CGT Caen : http://cgt-educ-action-caen.over-blog.fr/

QUELQUES POINTS DE REPERES SUR LES SYSTEMES DE RETRAITE

Notre système actuel adopté en 1945 avec la Sécurité Sociale tiré du texte du CNR.

Système par répartition : les cotisations de tous les actifs de l'année N sont collectées et globalisées pour financer toutes les pensions de l'année N. La démarche est collective et ouvre des possibilités de solidarité dans la distribution des pensions.

Système à prestations définies : ce système garantit un niveau de pension au moment du départ à la retraite. Exemple taux de remplacement de 75 % des six derniers mois pour les fonctionnaires. *(Attention à ceux qui pratiqueront le départ volontaire et qui perdront le statut de fonctionnaire ! !).*

A notre système **répartition + prestations définies** s'ajoute un troisième pilier : **la solidarité**.

Elle permet de mutualiser les risques pouvant advenir tout au long d'une vie de travail (Chômage, maladie, handicap, bas salaires…) et de compenser les interruptions d'activité incontournables comme la maternité, le décès du conjoint… (Pensions de réversion).

Les autres systèmes :

Système à cotisations définies : ce système garantit un plafond de cotisation c'est-à-dire un niveau maximum de cotisation qui ne sera pas dépassé. Le niveau des prestation, celui de la pension elle-même, est imprévisible à long terme Puisqu'il sera ajusté en fonction des possibilités permises par ce niveau de cotisation.

Système par capitalisation : avec ce système chaque cotisation est inscrite sur un compte individuel et mise sur le marché financier, jusqu'au départ à la retraite. Le « capital » constitué est transformé en rente mensuelle. La démarche est **individuelle** (Pas de solidarité). Le niveau des pensions est soumis ***aux aléas*** du marché boursier et à ***l'âge de départ*** en fonction de l'espérance vie (Aléatoire également). Ce sont principalement les **systèmes par points** (On acquiert des points tout au long de la carrière, la pension est égale au nombre de points X la valeur du point (***Valeur aléatoire***)), ou **système notionnels** (Les cotisations créditent un compte qui est revalorisé grâce à un ***indice variable*** et dépend ***de l'espérance de vie*** de la cohorte et de ***l'âge de départ*** à la retraite, tous les deux ***aléatoires***).

Le figaro magazine 24 février 2017

ENCORE UN PEU D'HISTOIRE
1967 : LA MAIN MISE DE L'ETAT SUR LA SECURITE SOCIALE

Le véritable « coup d'État social » était en gestation depuis les décrets du 12 mai 1960.
Petit retour en arrière....

Les décrets du 12 mai 1960 créent :

- Les **URSSAF**. Auparavant chaque organisme collectait les cotisations patronales et ouvrières correspondant aux prestations servies ;
- Le **CNESS** : Centre National des Études Supérieures de la S. S.
- Une **nouvelle répartition des pouvoirs** entre l'État et les régimes sociaux et au sein des organismes entre les élus et les gestionnaires administratifs ;
- Une **tutelle** sur les caisses à vocation nationale et régionale ;
- La **fusion** entre les caisses régionales chargées de l'Assurance Invalidité et de l'Assurance Vieillesse ;
- Un **contrôle médical** autonome au sein des organismes et non plus lié aux Conseils d'Administration ;
- Des **rapports nationalisés** entre médecins conventionnés et les Caisses Départementales.

Mise en place :

A l'automne **1963**, Pompidou, 1er ministre, confie au ministre du travail une étude des « causes de l'évolution des charges de l'Assurance Maladie.

1964 :
Mise en place de la commission sur l'évaluation des charges de l'Assurance Maladie.

1965 :
Différents rapports sont publiés :
- sur les problèmes de la Sécurité Sociale ;
- sur les problèmes de gestion et de structures ;
- sur l'exercice de la tutelle et la pratique du transfert des charges ;
- rapport d'un responsable du CNPF sur l'équilibre financier et les risques.

Les déficits du régime général ont tous été comblés par des avances de trésorerie émanant du budget de l'État.

1966 :
Le 1er ministre déclare vouloir réformer la S. S.

1967 :
La décision du Gouvernement de recourir aux pleins pouvoirs apparaît comme une provocation aux yeux d'une partie importante du monde social. Grève générale le 17 mai (CGT, CFDT, FO, FEN) contre les pouvoirs spéciaux et pour la défense de la S. S.
La réforme est engagée pendant les vacances. Les ordonnances du 21 août prolongent les décrets de 1960 et mettent fin à l'ambition « mutualiste » du système français. Les méthodes de gestion sont changées.
Séparation des risques : Assurance Maladie, Maternité, : CNAM, Vieillesse : CNAV, Allocations Familiales : CNAF.
Les Conseils d'Administration deviennent paritaires :
Syndicats les plus représentatifs. 3 CGT, 2 FO, 2 CFDT, 1 CFTC, 1 CGC. Ils ne seront plus élus mais nommés.
C'est la fin du beau rêve du Conseil National de la Résistance.

Les membres du CNR

La réforme institue également un autre modèle financier de gestion : réduction des prestations et majoration des cotisations . Il est institué le ticket modérateur.

Claudette RIMBOUD

Merci Wolinski

PETIT HISTORIQUE : MAI 1968 LES NEGOCIATIONS DE GRENELLE

Les préalables à la négociation

Le 18 mai : Georges Séguy, en réponse à la CFDT déclare ne pas permettre que « les objectifs revendicatifs…soient relégués à l'arrière plan au bénéfice de formules vagues telles que cogestion, réformes de structures,promotion, etc… »

Des contacts discrets se nouent les jours suivants entre les représentants du syndicalisme ouvrier et le patronat J. Bidegain CNPF—A. Barjonnet CGT, A. Bergeron FO—E. Balladur Conseiller de G. Pompidou Premier Ministre, J. Chirac S. E. aux Affaires Sociales—H. Krasucki CGT. Ces contacts permettent au Gouvernement de se convaincre que ni la CGT ni le PCF n'entendent profiter de la situation pour s'emparer du pouvoir, mais qu'ils veulent seulement faire aboutir leurs revendications classiques.

Le 22 mai : la CGT et la CFDT publient un communiqué commun déclarant « *qu'elles ne sauraient admettre de décisions unilatérales du pouvoir* » et « *qu'elles sont prêtes à prendre part à de véritables négociations sur les revendications essentielles des travailleurs.* » FO et la CGC se déclarent également prêtes à négocier.

Le 24 mai : après l'échec de l'allocution du Général De Gaulle, cette conférence semble désormais la seule arme dont dispose encore le Gouvernement pour dénouer la crise.

La conférence de Grenelle

Ouverture : le samedi **25 mai** à 15 h au ministère des Affaires Sociales rue de Grenelle. Logiquement, les négociations auraient dû avoir lieu à l'hôtel Matignon, mais pour éviter une comparaison avec « les accords Matignon » de 1936, Pompidou aurait choisi de négocier rue de Grenelle.

Sont présentes 9 délégations : CGT (Séguy, Krasucki, Frachon), CFDT (Descamps, Bonaty), FO (Bergeron, Louët), CFTC (Sauty), FEN (Marangé, Daubard), CGC Malterre, Maillot), CNPF (Huvelin), PME (Deleau), FNSEA à titre d'observateurs. Gouvernement : Chirac, Baladur, JM Jeanneney.

Les étapes : *Rémunérations* : Pompidou avait proposé l'ordre du jour suivant : SMIG, Salaires, abattements de zones, durée du travail hebdomadaire et âge de la retraite, catégories défavorisées.

Emploi : jeunes, formation permanente, les services de l'emploi. *Droits syndicaux* : liberté syndicale dans l'entreprise. Séguy propose en premier lieu que les parties en présence acceptent le paiement des jours de grève.

La séance est levée le 26 mai à 3 h 45 du matin. Elle reprend à 15 h sur le secteur privé , puis sur le secteur public. Les négociations se poursuivent le 27 mai.

Ce qui avait vainement été demandé pour le SMIG, les salaires depuis des mois voire des années par les syndicats fut abandonné « sans aucune cohérence ». Le souci évident de M. Pompidou était avant toutes choses de neutraliser la pression ouvrière pour que les travailleurs retournent au travail.

Le contenu des accords

- **SMIG** : relevé de 2,22 F à 3 F de l'heure au 1er juin.
- **Salaires** réels augmentés de 7 % au 1er juin puis portés à 10 % au 1er octobre.
- **Droit syndical** : constitution de sections syndicales d'entreprise avec protection des délégué syndicaux, pouvoir de négociation dans l'entreprise, liberté d'expression, de diffusion, de réunion.
- **Réduction de la durée du travail** : réduction progressive à 40 h.
- **Conventions collectives** : les employeurs s'engagent à réunir les commissions paritaires pour la mise à jour des conventions, la révision des barèmes de salaires minima, l'intégration des primes dans les salaires, la suppression des discriminations d'âge et de sexe, la révision des classifications professionnelles et leur simplification.
- **Sécurité Sociale** : le ticket modérateur est ramené de 30 à 25 %.
- **Allocations familiales** : projet d 'aménagement en faveur des familles de 3 enfants au moins et réforme des allocations de salaire unique et de la mère au foyer.
- **Vieillesse** : projet d'augmentation au 1er octobre de l'allocation minimum versée aux personnes âgées et aux grands infirmes, de 2 200 F à 2 500 F.
- **Emploi et formation** : crédits nouveaux alloués à la formation professionnelle et aux services de l'emploi. Recherche par les syndicats et les patrons d'un accord en matière de sécurité d'emploi.
- **Fiscalité** : projet de réforme de l'impôt sur le revenu visant à alléger les conditions d'imposition sur les revenus salariaux.
- **Indemnisation des journées de grève** : les journées d'arrêt de travail seront en principe récupérées ; une avance de 50 % du salaire sera versée aux salariés ayant subi une perte importante.

Premières réactions

Tous les participants se félicitent de cet accord. A 7 h 30 Pompidou estime devant la presse avoir « atteint un résultat de première importance qui doit permettre la reprise du travail dans des conditions rapides ». »La CFDT juge que les syndicats ont obtenus en 25 h des résultats qu'ils réclamaient depuis des années. La CFTC parle de « bilan relativement honorable. Pour le CNPF « la confrontation a été dure mais… constructive ». Il ne reste plus pour les syndicats qu'à consulter les travailleurs. ***(Voir par ailleurs ce qu'en dit G. SEGUY).***

Rejet des accords par la base

Dans la matinée le protocole d'accord présenté par Séguy et Frachon est rejeté par 5000 à 6000 ouvriers de Renault Billancourt. La récupération des jours de grève avec versement d'un acompte immédiat de 50 % a été particulièrement mal accueilli.

Dans le s 30 minutes suivantes , la France entière est informée que Renault s'est prononcé pour la poursuite de la grève. Cet exemple sera suivi un peu partout.

QUID Les dossiers de l'histoire (Date inconnue)

LES NEGOCIATIONS DE GRENELLE : GEORGES SEGUY

Extraits de « CE QUE LA VIE M'A APPRIS » *Sept. 2017*

Avant–propos : Elyane Bressol et François Duteil (Ce livre) Il s'agit de la transcription d'un récit filmé en juin 2000 qui a été conduit sans contrainte, sans fil conducteur préétabli.

LES NEGOCIATIONS DE GRENELLE

..... (page 125)

Nous avions compris, compte tenu de la dégradation de la situation quelles étaient les manœuvres de diversion. L'impression que nous donnait le CNPF de ne pas vouloir aller au-delà. La position du gouvernement Pompidou qui avait déjà rédigé un protocole, sous la plume, paraît-il d'Édouard Balladur, et qui voulait en finir le plus vite possible. L'attitude des autres organisations syndicales, qui se trouvaient satisfaites du bilan acquis—qui n'était pas négligeable, sans doute. Et aussi le climat politique extérieur, avec la diversion dont je viens de parler, qui avait tendance à donner l'impression que les forces engagées dans cette lutte se trouvaient un peu plus divisées qu'elles ne l'étaient dans les quatre ou cinq jours précédents. Au bout d'un moment, comme nous en étions convenus avec mes camarades, je suis sorti de la conférence de Grenelle pour faire une déclaration à toute la presse — qui attendait devant la porte et qui était avide de connaître les moindres petites informations (*rire*) au fur et à mesure que se déroulaient les négociations, les discussions.

J'ai fait une déclaration qui a immédiatement été diffusée partout en France, indiquant que les négociations arrivaient à leur point culminant et que nous n'avions pas obtenu satisfaction sur un certain nombre de choses : les ordonnances sur la Sécurité Sociale, la réduction de la durée du travail, les droits syndicaux (même si partiellement, on avait obtenu quand même un certain nombre de choses). J'ajoutais que, dans ces conditions, il me paraissait difficile que l'on puisse, à ce stade, arriver à un accord. Je l'avais fait parce que nos informations nous indiquaient que la grève tenait très bon, et même qu'elle s'était un petit peu renforcée. Certaines entreprises s'étaient jointes au mouvement. Et nous n'étions pas encore au point culminant de la grève... Les syndicalistes connaissent bien ça.... Le point culminant, c'est le moment où le rapport des forces (*sourire*) est le plus élevé, et permet d'obtenir toutes les concessions. Puis, vient un moment où ce point culminant est dépassé, et ça commence à descendre un peu de l'autre côté, à décliner. C'est à cet instant-là qu'il faut vite conclure pour trouver le compromis aussi avantageux que possible. A la fin de la conférence de Grenelle, nous n'étions pas (*sourire*) arrivés à ce fameux point culminant. Et nous savions que la poursuite de la négociation par branche professionnelle pouvait, en partant des résultats de Grenelle, dans ce contexte d'avancée sociale, aller beaucoup plus loin. C'est effectivement ce qu'il s'est passé.

Alors, quand nous sommes arrivés à la fin de la conférence Pompidou nous a présenté un texte, intitulé « Projet de protocole d'accord », en consultant les organisations syndicales. Le CNPF a dit « nous sommes d'accord pour signer ». Les petites et moyennes entreprises, qui étaient aussi représentées : « d'accord ». Bergeron : « d'accord ». La Fédération de l'Éducation Nationale : « d'accord ». Eugène Descamps a dit : « Beh, ma foi, nous sommes d'accord aussi pour signer, et vous, la CGT ? » J'ai répondu : « Pas d'accord ». Nous ne signerons pas un texte qui ne comporte pas suffisamment de concessions de la part du gouvernement et du patronat ». C'était un nouveau pavé dans la mare (rire) Et voilà pourquoi, d'ailleurs, il n'y a jamais eu « d'accord de Grenelle », contrairement à ce que le langage courant de tous les historiens laisse entendre. Il n'y en jamais eu à Grenelle, contrairement à Matignon....Parce que la CGT a refusé de signer le protocole d'accord en estimant qu'il était possible d'obtenir plus. Il y a eu un constat de l'état des négociations, et non pas de protocole signé. Quand la discussion a été terminée, et que tout le monde savait qu'il n'y aurait pas de texte signé, Pompidou est venu me voir à la fin de la séance, et m'a dit : « Est-ce que vous aller appeler à la reprise du travail ? » Je lui ai répondu : Étant donné que nous n'avons pas signé d'accord, il paraîtrait étrange que nous appelions à la reprise du travail ! On fait ça quand on est satisfait du résultat de la négociation, quand on trouve le compromis acceptable pour justifier la reprise du travail. Ce n'est pas le cas, et donc il n'est pas question que nous appelions à la reprise du travail. D'autre part, je vous fais remarquer qu'il n'y a pas eu d'appel national de la CGT à une grève générale, mais que ce sont les travailleurs qui se sont prononcés démocratiquement dans leur entreprise pour décider de l'arrêt du travail. C'est donc à eux qu'il appartiendra de juger du résultat de la négociation et d'apprécier, s'il y a lieu, d'arrêter la grève ou de la continuer.

ON A COUTUME DE DIRE QUE MAI 68 A CHANGE BEAUCOUP DE CHOSES
QUESTIONS : EST—CE QUE C'EST BIEN VRAI ?
OU EST—CE QU'IL Y A ENCORE A FAIRE ?

REFORME DU BAC
ET
ACCES A L'UNIVERSITE EN 2018 ?

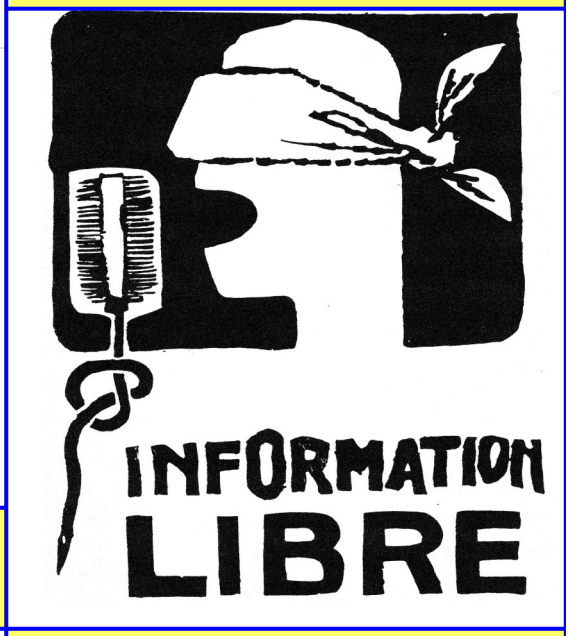

GRANDS MEDIA AUX MAINS DES GROUPES FINANCIERS

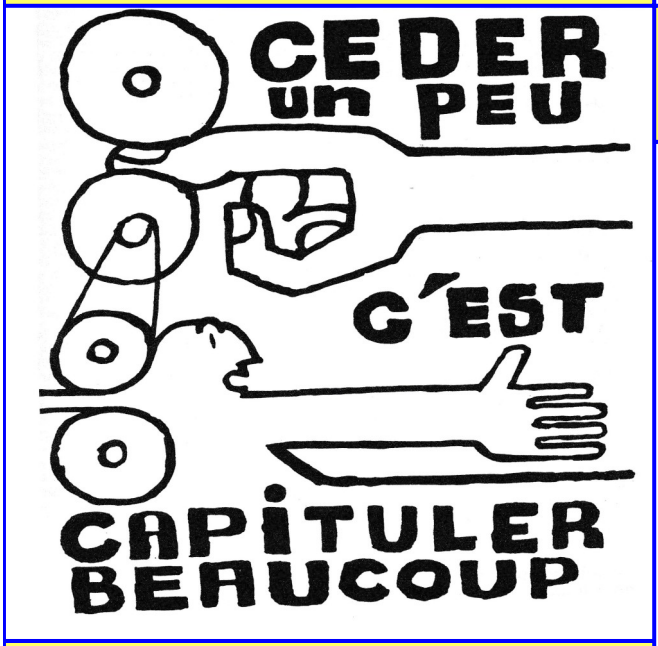

ON NOUS DEMANDE DES EFFORTS
RETRAITES ET ACTIFS !
ON CEDE UN PEU ?

OU LA LUTTE CONTINUE CAMARADES ?

AVEC LES CHANGEMENTS INTERVENUS SUR LE MONTANT DE NOS PENSIONS
IL EST RECOMMANDE DE VERIFIER SI VOUS AVEZ CHANGE DE TRANCHE
ET DANS CE CAS DE PRENDRE CONTACT AVEC LE TRESORIER DEPARTEMENTAL

Section Nationale des Retraités
CGT EDUC'ACTION
263, rue de Paris - Case 549 – 93515 MONTREUIL CEDEX
01 55 82 76 42 ou 01 55 82 76 10
unsen.retraites@ferc.cgt.fr

BAREME DE COTISATIONS Retraité(e)s pour 2018

MONTANT TOTAL NET DE TOUTES LES PENSIONS		COTISATION (VIE NOUVELLE incluse) 1 % du total pensions		cotisation nette après déduction fiscale, ou crédit d'impôts
PAR MOIS	PAR AN	PAR MOIS	PAR AN	
de 700,00 € à 799,99 €	de 8 400,00 € à 9 599,99 €	**8,73 €**	104,80 €	35,63 €
de 800,00 € à 899,99 €	de 9 600,00 € à 10 799,99 €	**9,73 €**	116,80 €	39,71 €
de 900,00 € à 999,99 €	de 10 800,00 € à 11 999,99 €	**10,73 €**	128,80 €	43,79 €
de 1 000,00 € à 1 099,99 €	de 12 000,00 € à 13 199,99 €	**11,73 €**	140,80 €	47,87 €
de 1 100,00 € à 1 199,99 €	de 13 200,00 € à 14 399,99 €	**12,73 €**	152,80 €	51,95 €
de 1 200,00 € à 1 299,99 €	de 14 400,00 € à 15 599,99 €	**13,73 €**	164,80 €	56,03 €
de 1 300,00 € à 1 399,99 €	de 15 600,00 € à 16 799,99 €	**14,73 €**	176,80 €	60,11 €
de 1 400,00 € à 1 499,99 €	de 16 800,00 € à 17 999,99 €	**15,73 €**	188,80 €	64,19 €
de 1 500,00 € à 1 599,99 €	de 18 000,00 € à 19 199,99 €	**16,73 €**	200,80 €	68,27 €
de 1 600,00 € à 1 699,99 €	de 19 200,00 € à 20 399,99 €	**17,73 €**	212,80 €	72,35 €
de 1 700,00 € à 1 799,99 €	de 20 400,00 € à 21 599,99 €	**18,73 €**	224,80 €	76,43 €
de 1 800,00 € à 1 899,99 €	de 21 600,00 € à 22 799,99 €	**19,73 €**	236,80 €	80,51 €
de 1 900,00 € à 1 999,99 €	de 22 800,00 € à 23 999,99 €	**20,73 €**	248,80 €	84,59 €
de 2 000,00 € à 2 099,99 €	de 24 000,00 € à 25 199,99 €	**21,73 €**	260,80 €	88,67 €
de 2 100,00 € à 2 199,99 €	de 25 200,00 € à 26 399,99 €	**22,73 €**	272,80 €	92,75 €
de 2 200,00 € à 2 299,99 €	de 26 400,00 € à 27 599,99 €	**23,73 €**	284,80 €	96,83 €
de 2 300,00 € à 2 399,99 €	de 27 600,00 € à 28 799,99 €	**24,73 €**	296,80 €	100,91 €
de 2 400,00 € à 2 499,99 €	de 28 800,00 € à 29 999,99 €	**25,73 €**	308,80 €	104,99 €
de 2 500,00 € à 2 599,99 €	de 30 000,00 € à 31 199,99 €	**26,73 €**	320,80 €	109,07 €
de 2 600,00 € à 2 699,99 €	de 31 200,00 € à 32 399,99 €	**27,73 €**	332,80 €	113,15 €
de 2 700,00 € à 2 799,99 €	de 32 400,00 € à 33 599,99 €	**28,73 €**	344,80 €	117,23 €
de 2 800,00 € à 2 899,99 €	de 33 600,00 € à 34 799,99 €	**29,73 €**	356,80 €	121,31 €
de 2 900,00 € à 2 999,99 €	de 34 800,00 € à 35 999,99 €	**30,73 €**	368,80 €	125,39 €
de 3 000,00 € à 3 099,99 €	de 36 000,00 € à 37 199,99 €	**31,73 €**	380,80 €	129,47 €
de 3 100,00 € à 3 199,99 €	de 37 200,00 € à 38 399,99 €	**32,73 €**	392,80 €	133,55 €
de 3 200,00 € à 3 299,99 €	de 38 400,00 € à 39 599,99 €	**33,73 €**	404,80 €	137,63 €
de 3 300,00 € à 3 399,99 €	de 39 600,00 € à 40 799,99 €	**34,73 €**	416,80 €	141,71 €
de 3 400,00 € à 3 499,99 €	de 40 800,00 € à 41 999,99 €	**35,73 €**	428,80 €	145,79 €
de 3 500,00 € à 3 599,99 €	de 42 000,00 € à 43 199,99 €	**36,73 €**	440,80 €	149,87 €
de 3 600,00 € à 3 699,99 €	de 43 200,00 € à 44 399,99 €	**37,73 €**	452,80 €	153,95 €
de 3 700,00 € à 3 799,99 €	de 44 400,00 € à 45 599,99 €	**38,73 €**	464,80 €	158,03 €
de 3 800,00 € à 3 899,99 €	de 45 600,00 € à 46 799,99 €	**39,73 €**	476,80 €	162,11 €
de 3 900,00 € à 3 999,99 €	de 46 800,00 € à 47 999,99 €	**40,73 €**	488,80 €	166,19 €
de 4 000,00 € à 4 099,99 €	de 48 000,00 € à 49 199,99 €	**41,73 €**	500,80 €	170,27 €

Sachant que les cotisations syndicales bénéficient d'une déduction fiscale de 66%,
il ne reste, que 34% à la charge des syndiqués, imposables ou non.

La cotisation comprend:
1,00% des pensions nettes perçues
14,80 € pour le journal national "Vie Nouvelle" (soit 1,23 € par mois)
Pour information : reversements
entre 67 et 71% sont reversés à CoGéTise pour l'Unsen, la FERC, les UL, UD et la confédération

REUNION DES RETRAITES DE LA CGT EDUC'ACTION—ACADEMIE DE CAEN.
LE 29 MARS 2018
RESTAURANT SOPHIE
5 Place Albert 1er 61220 BRIOUZE

JEAN BRETAGNE puis MCHEL MONTEMBAULT nous ont trouvé un lieu de réunion dans l'Orne, nous les en remercions vivement.
Nous nous retrouverons donc à Briouze (entre Argentan et Flers), comme d'habitude vers 9 h 30 pour commencer nos travaux vers 10 h, après un café-viennoiseries d'accueil.

L'ordre du jour serait le suivant :

- Introduction ;
- Point d'actualité : débat ;
- Discussion sur les textes préparatoires à la conférence de la SNR (15, 16, 17 mai 2018 à Dourdan), amendements éventuels. J'espère que nous les aurons reçus. L'Académie a trois délégués dont JD de droit. Prochaine réunion du bureau de la SNR 05/04/2018 ;
- Point sur les retraités de l'Académie de Nantes ;
- Point vie syndicale Caen ;
- Élection du prochain secrétaire de la section retraités de Caen ;
- Questions diverses, dont date de la prochaine réunion : septembre ou octobre ?

Comme vous le voyez le « menu » sera copieux !

Tiens, à propos de menu.....
Nous nous réunirons au Restaurant SOPHIE à Briouze. Le repas sera à 20.00 €/personne. Le surplus étant pris en charge par le syndicat, compte tenu du fait que nous ne demandons jamais (tradition de l'Académie) de frais de déplacement.

Nos camarades n'ont pas pu nous organiser cette réunion dans une EREA ou dans un restaurant d'application, en fonction des dates.

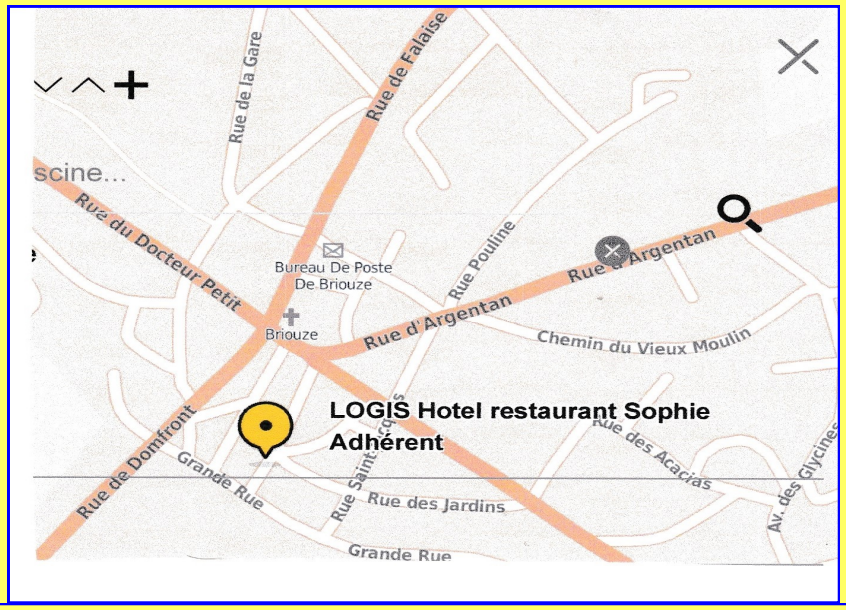

PREVENIR DE VOTRE PARTICIPATION OU DE VOTRE ABSENCE (Précisez le nombre de personnes) :

MICHEL MONTEMBAULT
Les Rivières Saint-Paul 61100 FLERS 02 33 65 41 83 montembault.michel@wanadoo.fr
OU

JEAN DELETRAZ
7 rue Sainte Paix 14000 CAEN 06 80 10 31 38 deletj@orange.fr

POUR LE **LUNDI 26 MARS DERNIER DELAI**

MERCI